

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

L'an deux mille vingt-six
le LUNDI 13 AVRIL à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Avril 2026
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2026/19

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. Serge BONNAIRE (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence).

OBJET :

**COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Loi du 06 Février 1992 stipule que, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres se compose de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants en plus du Maire, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont désignés à par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Membres titulaires** :

- Mme BERQUEZ Marie-Laurence,
- M. PRINGAULT Gérard,
- M. COLLIEZ Jacques,
- Mme GAUDIN Cindy,
- M. QUAGEBEUR Jean-Philippe.

- **Membres suppléants** :

- Mme LEPINE Claudine,
- Mme DELATTRE Céline,
- M. COUVELARD Joël,
- M. QUENON Sylvain,
- M. ELOIRE Jérôme.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982,
modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

14 AVR. 2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 14/04/2026

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.